



Références : SG/LD-2022236

N° domaine : 1.1

**DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
GROUPEMENT DE COMMANDES « DEMATERIALISATION DES PROCEDURES »
AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE**

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022010 du Conseil municipal du 17 février 2022 approuvant l'adhésion au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures proposé par le CIG de la Grande Couronne, et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les lots auxquels la commune d'Eragny souhaite adhérer,

DECIDE

ARTICLE 1er : D'ADHERER aux lots suivants :

- Lot n°1 : Profil acheteur – Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- Lot n°2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Lot n°4 : Signature électronique

dans le cadre du groupement de commandes avec le CIG de la Grande Couronne, 15 rue Boileau 78008 Versailles cedex

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont et seront prévus aux budgets des exercices concernés.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 19 juillet 2022

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Île de France

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20220719-2022236-AU Date de télétransmission : 21/07/2022 Date de réception préfecture : 21/07/2022
--